

THIAVILLE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE :

L'AFFAIRE DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE DE FILLES ( 1872 - 1880 )

Une vive polémique a enflammé les esprits au siècle dernier et semé la zizanie à Thiaville, Fagnoux et Lachapelle, entre partisans de la construction d'une église et des parents qui souhaitaient de meilleures conditions pour l'éducation de leurs enfants, au début d'une époque où de vifs sentiments anticléricals allaient conduire aux lois de 1904. Tout a commencé par une loi du 10 avril 1867, faisant obligation aux communes de plus de 500 habitants d'avoir une école spéciale de filles. Or, Thiaville compte, en 1872, 576 habitants.

Situation de l'école en 1872

C'est l'actuelle maison de M. Pfister (anciennement Clévenot), rue de la gare, à gauche du monument aux Morts. La commune l'a fait réparer et agrandir en 1837, à la suite d'une brouille avec Lachapelle au sujet du presbytère qui servait également de maison d'école à cette commune. Thiaville et Lachapelle ne formant qu'une même paroisse, Thiaville devait participer aux dépenses du presbytère, mais ne voulait pas payer pour l'école. Or il s'agissait du même bâtiment.

Son état laisse à désirer. L'instituteur, M. Joseph Goré, prodigue son enseignement à une soixantaine d'enfants. 79 enfants sont d'ailleurs inscrits sur la liste nominative de 1872.

L'Inspecteur d'Académie l'évoque dans une lettre au Préfet: " La salle d'école de Thiaville m'est signalée par l'Inspecteur Primaire comme mauvaise, tout à fait insuffisante, peu éclairée et trop basse ". (16.11.76)

Un habitant de Fagnoux la décrit dans une pétition adressée au Préfet: " A côté d'une église luxueuse, nous verrions une chétive maison que nous n'osons décorer du nom de maison commune, tant elle est effacée par les maisons particulières et cependant on doit y trouver une salle d'école, une salle de mairie et le logement de l'instituteur. L'intérieur répond à l'extérieur. Arrêtons-nous seulement à la salle d'école. Nous trouvons une pièce très exiguë, humide et sans moyen d'aération, à moins d'y faire entrer les miasmes des lieux d'aisance qui sont à proximité; malgré cela 80 à 90 enfants des deux sexes y sont entassés et un seul instituteur est appelé à leur donner l'instruction ". ( 5.3.75)

Janvier 1873

La commune, sans doute sollicitée par M. Goré, demande la création d'un poste d'adjoint, accordée dans un premier temps à titre temporaire, puis refusée catégoriquement par le Ministère de l'Instruction Publique, son attention étant alertée par le fait que " des garçons de 15 ou 16 ans ne doivent pas figurer sur la liste des élèves de l'école avec des jeunes filles ayant dépassé l'âge réglementaire ".  
  
.../...

Avril 1873:

La Commune est mise en demeure de se conformer " immédiatement, car il y a urgence ", sur l'ordre du Ministre, aux prescriptions de la loi du 10 Avril 1867. " M. le Ministre a constaté que la liste des élèves qui fréquentent l'école de Thiaville contient le nom de garçons et de filles âgés de plus de 14 ans, et il demande de faire cesser immédiatement cette tolérance qui présente de graves inconvénients ". ( 30.4.73. lettre du Préfet au Sous-Préfet de Lunéville)

Mais la municipalité, dirigée par le Maire Nicolas PARADIS, invoque de très faibles ressources ne lui permettant pas d'établir une nouvelle école à deux classes séparées, ni même d'entretenir un instituteur adjoint ". " La commune a toujours obérée au point qu'elle n'a pu ensemer en pins sylvestres environ vingt hectares de terre vaine..." (délibération du C.M. de Thiaville du 11.8.73)

La commune fait la sourde oreille, car elle nourrit un autre projet pour lequel il va lui falloir trouver d'importantes ressources: avoir son église et son cimetière. Jusqu'alors, l'église de Lachapelle érigée en 1756, servait aux deux communes de la paroisse, ainsi que son cimetière. Mais Thiaville, dont la population est devenue deux fois plus importante que celle de Lachapelle, encouragé par le curé même de la paroisse, l'abbé Blondot, ambitionne de devenir le chef-lieu de la succursale, alors qu'elle n'en est que l'annexe.

7.2.1875:

Jean Nicolas Didier est Maire de Thiaville. A la réunion du Conseil de ce jour-là, on demande officiellement l'érection d'une église à Thiaville, " pour la morale et le bien-être de tous ". On considère en particulier que l'église de Lachapelle est trop petite pour 807 habitants dans les deux communes, dont 600 adultes, pour une contenance maximum de 300 places. " ... les mouvements d'entrée et de sortie sont extrêmement difficiles, inconvenants et bruyants, aux jours de fête, l'office ne peut se faire décentement, lorsque la foule s'y presse, s'y pousse, s'entasse avec bruit dans les bancs, envahit le chœur déjà trop petit, après avoir inondé l'unique allée, rempli le vestibule et les abords du cimetière."

Aussitôt, une souscription faite par les habitants rapporte la somme de 8 110 francs.

( à suivre )

R . C .

THIAVILLE AU XIX<sup>ème</sup> SIECLE:

L'AFFAIRE DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE DE FILLES(1872 - 1880)

( suite )

5.3.1875: Les premiers à protester sont une trentaine d'habitants de Fagnoux, par une véhémement pétition adressée au Préfet: " La majorité du Conseil Municipal a à plusieurs reprises manifesté le désir d'ériger une église dans le centre de la commune de Thiaville "... " Nous sommes étonnés que nos mandataires soient aussi peu soucieux des intérêts de la commune. Nous possédons une église, commune avec Lachapelle et située dans cette dernière localité distante d'environ 1 300 mètres de Thiaville, un presbytère existe aussi et ces édifices sont en assez bon état; est-ce pour éviter ce trajet de 1 300 mètres que l'on veut nous jeter dans une dépense qui ne serait pas inférieure à 50 000 francs, et que l'on ne pourrait couvrir sans aliéner une partie des propriétés communales. Nous ne le pensons pas, car nous ne voyons dans cette affaire qu'un amour-propre mal placé. "

Les signataires évoquent ensuite la nécessité plus urgente d'une école décente, et évoquant le trajet que les enfants de Fagnoux doivent faire deux fois par jour: " trouvera-t-on encore qu'il soit pénible pour des hommes faits de faire tous les dimanches un trajet de 1 300 mètres pour se rendre à l'église? Nous espérons, M. le Préfet, que vous voudrez bien ordonner une enquête sur la situation qui est faite à l'instruction dans la commune de Thiaville. Et s'il nous était permis de formuler un avis, nous demanderions que les enfants des deux sexes fussent séparés, ou ce qui vaudrait peut-être autant, qu'il fût établi une salle d'école au hameau de Fagnoux. "

10.08.1875: Réponse de la Municipalité de Thiaville: " Cette protestation a été rédigée par une main étrangère qui a influencé les plaignants dont la plupart n'ont pas d'enfants à envoyer à l'école et qui se trouvent placés presque aussi à proximité de l'église de Lachapelle que de celle qu'on désire construire... "

14.08.1875: La Municipalité de Lachapelle est saisie de l'affaire et s'y oppose énergiquement, alléguant que son église est " plus que suffisante, ainsi que le cimetière " et " proteste d'avance contre toute distraction du mobilier ". "

15.08.1875: Thiaville, sur un ton méprisant, rétorque à " ces MM. de Lachapelle", point par point, à leurs " insinuations malhonnêtes . "

25.08.1875: Un projet et un devis estimatif s'élevant à 43 575 Francs sont établis par M. Vautrin, architecte à Nancy. Pour financer le projet, on compte sur 2 770 francs de fonds libres en caisse, 8 111 francs recueillis par souscription, 2 000 francs provenant de la vente des sources à la ville de Baccarat, 1 200 francs du bois du Craincy et 27 500 francs de 5 coupes de bois concédés en cantonnement.

20.11.1875: La commune acquiert pour 2 100 francs à raison de 3 francs le mètre carré, 7 ares de terrain appartenant à MM. Paradis Eugène, Boudot Jean-Claude, Aubry Christophe et Bareth Modeste pour l'église, et pour 520 francs, 20 ares à la Fin des Ognons appartenant à MM. Balland Joseph, Oliot Bernard et Mme GOEURY Sophie pour l'établissement du cimetière.

05.10.1876: Les plans et le devis de l'église sont approuvés par le Conseil Municipal. Mais quand la Municipalité demande l'autorisation d'entreprendre les travaux, elle se voit rappeler à l'ordre au sujet de l'école. " M. Gigot vit là une occasion d'obtenir l'établissement de l'école de filles ." (lettre du Sous-Préfet à M. Michaut, député, du 15.12.1877).

16.11.1876: Rapport de l'Inspecteur d'Académie: " Dans la commune, on nourrit le projet d'une construction d'église, tout en reconnaissant qu'il y a urgence de songer non seulement à améliorer la maison actuelle, mais de construire aussi une école de filles... J'ai l'honneur de vous prier, M. le Préfet, de bien vouloir attirer l'attention du Conseil Municipal de Thiaville sur cette situation et de lui demander d'exprimer par une délibération, auquel de ces deux projets (école ou église) il entend donner la priorité. "

12.12.1876: Lettre du Préfet au Sous-Préfet: " La commune de Thiaville se trouve donc sous le coup de la loi et jusqu'alors elle n'a pris aucune disposition en vue de remplir les obligations qui lui sont imposées. Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps... Dans ces conditions, je ne saurais permettre à la commune de Thiaville de laisser de côté une dépense obligatoire et urgente et d'engager pour une longue période de temps toutes ses ressources en faveur d'une autre dépense dont je ne conteste pas l'utilité sans doute, mais qui n'a pas le caractère obligatoire. "

R . C .

( à suivre)

THIAVILLE AU XIX ème SIECLE:

L'AFFAIRE DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE DE FILLES (1872-1880)

(suite et fin)

02.01.1877: Sans tarder, le Conseil se réunit. Voici, à titre d'illustration, l' intéressante délibération de ce jour-là:

" Ont été convoqués comme membres du Conseil Municipal, MM. Laurent, Oliot, Ferry, Fleurent, Didier Jean Nicolas, Colin Joseph, Colin Jean Baptiste, Colin Jean Baptiste, Mathieu Victor, Mathieu Jean Baptiste, Paradis et Oliot, Maire.

Comme plus imposés: MM. Didier Jean Baptiste, Huguenin, Bourguignon, Mathieu Joseph, Didier Jean Baptiste, Serrière Nicolas, Paradis Félix, Didier Joseph, Evon, Aubry Jean Nicolas, cabaretier, Job et Brégoët Sébastien, féculier.

L'assemblée,

Considérant que la commune de Thiaville forte de 546 habitants n'a qu'une école mixte et que les intérêts de la morale aussi bien que l'instruction réclament une éducation séparée pour les deux sexes; que d'autre part, la loi exige l'exécution d'une école spéciale de filles dans toutes les communes de 500 habitants et au-dessus;

Considérant que jusqu'ici le voeu des pères de famille, dont M. le Maire se fait l'interprète, d'avoir une école de filles, n'a pu être réalisé, faute de ressources;

Vu la mise en demeure, intimée à la commune en date du 8 décembre dernier par l' administration supérieure de pourvoir à l'établissement d'une école de filles de se créer 8 000 francs de ressources pour faire face aux dépenses.

Est unanimement d'avis qu'il faut faire tous les sacrifices possibles pour sortir de cette fâcheuse position et répondre aux exigences de la loi et au voeu de la population;

Et demande à cet effet, que la commune soit autorisée;

1°) à contracter un emprunt de 8 000 francs sur les crédits fonciers au prix des particuliers.

2°) à s'imposer extraordinairement de 20 cts sur le principe des 4 contributions directes pour une période de 20 années à partir de 1877.

3°) ...

4°) que ladite école soit dirigée par une soeur...."

A contrecœur donc, on le sent bien à la lecture de ce document, on se résout à penser à l'école, et à partir de ce jour, les choses vont aller plus vite.

07.02.1877: L'architecte Vautrin qui a déjà établi le plan de l'église, étudie les possibilités d'installer une nouvelle école à deux classes. Pour limiter la dépense au maximum, on va choisir de procéder à un échange de maisons, la réfection de l'école ou une construction neuve ne pouvant entraîner une dépense inférieure à 30 000 F.

.../...

12.02.1877: Un compromis est établi avec Mme Sophie Goeury, veuve Parisot, pour l'échange des maisons, avec une compensation de 6 000 francs dus par la commune. Sa maison, l'actuelle Mairie, " bien que laissant encore à désirer, semble néanmoins réunir toutes les conditions nécessaires, prenant accès sur trois rues, elle est de construction récente, solide et d'un bon aspect. Les logements très considérables demandent peu de changements, l'instituteur aurait cinq pièces et de vastes greniers fermés; l'institutrice quatre pièces et des greniers... Les deux salles de classes seraient construites dans les engrangements, seulement il faudrait les établir au premier étage pour moins dépenser, d'une part en conservant la Mairie toute faite au rez-de-chaussée sous la salle des garçons et d'autre part pour avoir un dépôt de pompes et un préau couvert remplaçant une cour sous la salle des filles; les salles seraient très vastes et bien aérées, et moyennant des escaliers larges et commodes, l'inconvénient disparaîtrait en grande partie. " (Projet de M. Vautrin)

22.03.1877: Les habitants de Fagnoux adressent à la Préfecture une nouvelle pétition réclamant cette fois une école pour Fagnoux, plutôt que d'installer une seconde classe au village. Il ne sera pas donné suite à ce projet, priorité étant donnée à la séparation des sexes. Mais la bonne volonté de Thiaville ayant enfin été démontrée en ce qui concerne l'école de filles, l'autorisation pour l'église et le cimetière va être accordée.

24.03.1877: Le Conseil Municipal donne son adhésion aux plans et devis de l'école. La dépense doit s'élever à 18 400 francs et une subvention est demandée à l'Etat. Elle ne sera accordée que le 30 avril 1878, pour un montant de 2 700 francs, après de nombreux échanges de correspondance, le dossier de Thiaville étant même " ignoré " pendant des mois.

19.06.1877: L'accord de la Préfecture pour la construction de l'église arrive à Thiaville, après de nouvelles difficultés avec Lachapelle à propos d'une forêt indivise que Thiaville désirait mettre en coupe pour son financement. Le même jour, Mgr Foulon, évêque de Nancy, donne également son autorisation.

11.07.1877: Aussitôt après la mise en adjudication de ce jour, les travaux commencent. Nouvelle péripétie: des personnes qui s'étaient offertes pour assurer le transport des matériaux ont oublié leur promesse et la commune doit au dernier moment faire face à une dépense non prévue.

10.07.1878: Mise en adjudication des travaux de l'école, au profit de M. Lhôte, de Celles sur Plaine.

1878: est donc une année capitale dans l'histoire du village qui se donne cette année-là une église, un cimetière, une école à deux classes, une salle de Mairie, deux logements de fonction et une salle des pompes.

15.05.1879: L'église est terminée. La dépense finale s'élève à 40 006 francs et 92 centimes.

15.11.1880: Réception des travaux de la Mairie et des écoles pour une dépense globale de 11 294 francs et 58 centimes. Il ne reste plus qu'à la meubler, ce qui vaudra encore quelques tracasseries à la municipalité de Charles Olliot, mais qui ont dû sans doute lui paraître légères en comparaison des précédentes.